



**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 24 juin 2026

Présidence de Monsieur Laurent MELIN, Maire

L'an deux mil vingt-six et le vingt-quatre juin à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent MELIN.

N°17b

Etaient présents : M. Laurent MELIN, Maire, M. Florent PLAS, Mme Marie-Pierre NAVES-LAUBY, M. Dorian LASCAUX, Mme Hélène DESCHAMPS, M. Jean MOULY, Mme Violaine BOUILLAGUET, M. Thomas MADELMONT, Mme Sylvie DALESME, Maires - Adjoints, Mme Annette BOURDET-BERTRAND, Mme Nicole LATHIERE, Mme Anne BOUYER, Mme Nicole ESTERLE, Mme Jacqueline RONOT, M. Henry TURLIER, M. Bruno CARRAT, Mme Marie-Josée PINTO, Mme Cécile THEVENET, M. Jean-Pierre ROUANNE, Mme Sophie DEROBÉ, M. Régis DESTRUEL, Mme Yvette FOURNIER, Mme Catherine LAVERGNE, M. Bernard COMBES, M. Pascal CAVITTE, Mme Judith BERLAND, M. Nicolas MARLIN et M. Thierry GRECK, soit 27 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Monsieur Jean-Paul PETIT représenté par Monsieur Bruno CARRAT, Monsieur Michel CAILLARD représenté par Monsieur Henry TURLIER, Madame Hyeri ZIOLO représentée par Madame Jacqueline RONOT, Monsieur Baptiste NAVES représenté par Madame Marie-Pierre NAVES-LAUBY, Monsieur Mathieu MOUSSOUR représenté par Dorian LASCAUX et Madame Yvette FOURNIER représentée par Pascal CAVITTE.

Monsieur Dorian LASCAUX remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Service Restauration - Vote des tarifs unitaires repas externalisés (repas assujettis à TVA)

Le conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le Budget Restauration,
- Vu sa délibération n°2 du 10 décembre 2013 décidant la reprise en régie du service Restauration à l'issue de la période de délégation de service public,
- Vu sa délibération n°1a du 23 juin 2014 décidant la création d'une régie dotée de la seule autonomie financière pour le service Restauration de la Ville de Tulle,
- Considérant que le service Restauration élabore des repas pour le compte de tiers,
- Considérant qu'il convient de fixer les tarifs unitaires des repas externalisés pour l'année 2026-2027,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1 - Fixe les tarifs unitaires des repas externalisés (Repas assujettis à TVA) pour l'année 2026-2027 conformément au tableau ci-annexé.

2 - Ces tarifs sont applicables au 1^{er} Septembre 2026.

3 - Les recettes en résultant seront inscrites au budget à autonomie financière Restauration.

4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

Le Maire,
 Laurent MELIN

Le secrétaire de Séance

Dorian LASCAUX



Transmis au Contrôle de Légalité le : 25 JUIN 2026
Date et ref de l'accusé de réception : 25 JUIN 2026

D1AB-24062026



3,00%

	2025-2026		2026-2027	
	HT	TTC	HT	TTC
adulte Ville de Tulle		3,69		3,80
enseignants		5,39		5,56
enseignants tarif réduit		4,10		4,27
Repas extérieurs				
maternelle 4 composants	4,11		4,23	
maternelle 5 composants	4,30		4,43	
Primaires 4 composants	4,32		4,45	
Primaires 5 composants	4,54		4,67	
Adultes 4 composants	4,70		4,84	
Adultes 5 composants	4,93		5,08	

Transmis au contrôle de Légalité le : 25 JUIN 2026

Date et Réf. de l'accusé de réception : 25 JUIN 2026

D17B - 24062026